

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 16
Conseillers votants	: 19
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 03 novembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille quinze, le dix novembre
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G. De
PROYART A. DENERVAUD M. ZANNI F.
CHEVRON F. MONTANES A. BRILL J.
FOURQUES de RUYTER S. ARNOUX R.
DURET-BENOU N. PORTAILLER J.**

**EXCUSES : FICHARD B. «pouvoir à
MORIAUD P.» MEYRIER M. «pouvoir à
LEJEUNE S.» GOSSELIN M.H. «pouvoir à
DURET BENOU N»**

Est élu secrétaire de la séance : ZANNI F.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2015

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION
INTERCOMMUNALE ELABORE PAR MONSIEUR LE PREFET DE HAUTE-
SAVOIE :**

Madame le Maire présente le projet de schéma départemental pour la Haute-Savoie notifié pour avis à la commune de Chens sur Léman le 06 octobre 2015, avis qu'il convient de rendre sous un délai de 2 mois.

Le Conseil Municipal,

Considérant les orientations fixées par le législateur visant à achever la couverture intégrale du territoire en Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à rationaliser la carte intercommunale dans un contexte budgétaire contraint par le biais notamment du renforcement des compétences d'EPCI à fiscalité propre portant sur des périmètres pertinents,

Considérant la proposition portée par ce schéma haut-savoyard pour la Communauté de Communes du Bas-Chablais dont la commune de Chens sur Léman est membre consistant à

laisser cet établissement en l'état en raison de son périmètre et de ses statuts qui lui permettent de porter et développer de vrais outils communs destinés à administrer ce territoire de manière prospective, dynamique et novatrice comme l'a encore montré cette année la capacité de ses membres à se doter de la compétence urbanisme et donc du PLUi,

Considérant son environnement, notamment transfrontalier, induisant une forte dynamique de croissance tant démographique qu'économique nécessitant une capacité d'action rapide, adaptée, anticipée, partenariale et territorialisée, ce que le périmètre actuel permet par une armature du territoire équilibrée animée par un fait intercommunal qui existe depuis près de 50 ans sur ce territoire,

Considérant le projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Bas-Chablais et l'ensemble de ses outils de déclinaison qui sont actuellement travaillés, et le degré d'intégration fiscale lié actuel et projeté à ce projet,

Considérant la volonté affichée des communes membres de consolider activement le socle des compétences actuelles de cet EPCI et de les renforcer au regard des nouvelles orientations de la loi du 07 août 2015,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie en ce qu'il :

- propose le maintien actuel du périmètre de la CCBC
- encourage le renforcement de ses compétences et de son niveau d'intégration
- propose la gestion de la compétence GEMAPI pour ce territoire par le biais du SYMASOL (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

PREND NOTE de la proposition de dissolution de certains syndicats comme le SIDDIST, le SIEERTE ou encore la fusion entre le SIEM et le SIEV.

DECISION SUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Jocelyne BONNEAU, titulaire d'une licence de débit de boissons de IVème catégorie délivrée le 18 février 2007, attachée à l'établissement Café-restaurant l'Hermance, situé 61 route d'Hermance à CHENS SUR LEMAN, cessera son activité le 16 novembre 2015.

En se portant acquéreur de cette licence, la commune souhaite pouvoir conserver celle-ci sur le territoire communal car les transferts venant de communes extérieures sont plus difficiles.

Par ailleurs, elle souhaite favoriser l'implantation d'un éventuel nouvel établissement au gré des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre d'opérations de restructuration urbaine. Il s'agit là pour la commune d'un enjeu de développement qui permettra de favoriser la création de lieu d'activité et de lien social.

Madame le Maire précise qu'aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux Communes d'acquérir une licence de débit de boissons.

Madame le Maire ajoute que le montant de l'acquisition n'excédant pas le seuil de 75 000 €, il n'y a pas lieu de saisir la Direction Départementale des Finances Publiques, division domaine

Il est donc proposé au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de cette licence au prix de 18 000 €. Ce prix correspond au prix minimum d'une licence IV rencontré sur le marché. La Commune d'Avoriz est très intéressée par l'acquisition de cette licence IV. La commune aura la possibilité de l'exploiter, la louer ou la revendre si besoin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et mandate Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition.

DECISION SUR LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS :

Madame le Maire propose d'allouer aux agents de la commune une participation financière, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé et prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Elle propose de verser une participation mensuelle de 14 € pour chacune des garanties à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée.

Cette procédure est maintenant largement répandue dans les communes et témoigne de sa reconnaissance envers les agents

Le coût annuel s'élèverait à environ 6 720 € si tous les agents adhéraient à ces garanties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

BUDGET PRIMITIF 2015 : DECISION MODIFICATIVE N°4 :

Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint au Maire chargé des finances, expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme	chapitre et article	somme
FONCTIONNEMENT				
Fournitures petit équipement			60632	4 000.00
Frais de télécommunication			6262	5 000.00
Subventions de fonctionnement			6574	2 000.00
Autres charges personnel			6488	1 500.00
Location immobilière	6132	12 500.00		
Etudes et recherches			617	22 000.00
Frais de contentieux	6227	23 000.00		
Dotation aux amortissements			6811	1 000.00
TOTAL		35 500.00		35 500.00

INVESTISSEMENT				
Dotation aux amortissements			28031	1 000.00
FCTVA	10222	1 000.00		
Concessions et droits similaires, brevets, licences			2051	20 000.00
Autres réseaux	21538	10 000.00		
Autres matériels et outillage	21578	8 000.00		
Autres immobilisations corporelles	2188	2 000.00		
TOTAL		21 000.00		21 000.00

Madame le Maire propose au Conseil de voter ces crédits.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

MODIFICATION DE LA COMMISSION LOGEMENT :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Aubert De PROYART à la commission social – logement et lui demande de procéder à son remplacement.

Madame Françoise ZANNI est candidate à la commission social, logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer Monsieur Aubert De PROYART par Madame Françoise ZANNI à la commission municipale social-logement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «CYNEMA JEUNES» :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé le 26 février 2013 pour la période 2012-2015, Madame le Maire propose d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 10 194.73 €, au titre de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (LEJEUNE S.), décide d'allouer une subvention complémentaire de 10 194.73 € à l'association CYNEMA Jeunes, au titre de l'année 2014.

DECISION SUR LA LOCATION DE LA SALLE «BOCAL A PAROLES» POUR L'ORGANISATION DE CONFERENCES ET FIXATION DU TARIF :

Madame le Maire présente au Conseil une demande d'autorisation d'occupation de la salle «bocal à paroles» pour l'organisation d'ateliers nutrition. Ces ateliers seront animés par Monsieur Fabrice GAILLARD, praticien en hypnose Ericksonienne, consultant Coach de vie, une fois par semaine (du lundi au vendredi).

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil et lui demande de fixer le tarif de location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la location de la salle «bocal à paroles» à Monsieur Fabrice GAILLARD, praticien en hypnose Ericksonienne, consultant coach de vie et fixe le tarif de location à 150 € par séance

CONTENTIEUX SUR PERMIS D'AMENAGER : DESIGNATION D'UN AVOCAT

Madame le Maire informe le conseil du recours déposé par Monsieur Jacques DELORME et la SCI CAPRIAL auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre la commune, sur le permis d'aménager n° 7407015B0001 refusé en date du 1^{er} juin 2015, secteur Chens le Pont, pour le motif suivant :

«considérant qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions sont interdites sur une bande littorale de 100 m (article L 146-4 du code de l'urbanisme) ; considérant que le terrain est situé, dans la bande des 100 m, dans un espace où les constructions situées entre la route d'Hermance et le lac sont diffuses ; que cette partie du territoire communal a conservé son caractère naturel et qu'il est isolé du village, chef-lieu de Chens sur Léman, par une vaste coupure d'urbanisation identifiée par le SCOT du Chablais ; considérant que le projet vise à la constitution de 3 lots dont deux destinés à la construction constituant un maximum de 1490 m² de surface plancher et à la création de 3 logements supplémentaires ; qu'ainsi l'opération ne respecte par l'article susvisé du code l'urbanisme.»

Madame le Maire propose au conseil municipal de mandater Maître Jean-Marc PETIT, avocat spécialisé en urbanisme du cabinet d'avocats ADAMAS à LYON, pour défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Conseil d'école le 09 novembre 2015 : le service de police municipale est venu apporter certains éclaircissements sur le stationnement, et plus particulièrement sur le dépose-minute. Les points abordés n'ont pas soulevé de difficultés particulières.

Le représentant des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale) a constaté que la Commune était très à l'écoute des demandes formulées par l'école et a tenu à le faire remarquer aux enseignants.

L'inspecteur d'académie a pu constater, lors de sa visite du 10 novembre 2015, que l'école était bien équipée, permettant d'offrir de bonnes conditions de travail.

- CYNEMA Jeunes le 09 novembre 2015 : la réunion portait sur l'examen des budgets du prochain CEJ. Les budgets proposés sont très importants et devront être revus pour être acceptables. Plusieurs réunions sont à prévoir pour trouver un accord.

L'association propose également des activités complémentaires. Leur mise en place nécessiterait une délégation de service public, procédure qui remettrait en cause le prestataire CYNEMA Jeunes.

Madame le Maire tient à préciser que le tarif de la journée est moins élevé qu'aux centres de loisirs de Sciez et Douvaine.

Actuellement, deux salles de classe sont mises à disposition du centre de loisirs pour permettre l'accès aux jeunes enfants à partir de 3 ans.

Le transfert à la salle l'Otrement a été envisagé mais les sanitaires ne sont pas adaptés aux petits. Messery pourrait proposer les locaux de l'école mais il faudrait l'accord du SIVU Messery-Nernier (syndicat à vocation unique).

- Réunion à la Communauté de communes du Bas-Chablais le 10 novembre 2015 pour faire le point sur les sentiers existants et connaître les projets de création éventuels. L'absence de sentiers équestres engendre d'importantes dégradations et les communes s'interrogent. Le Conseil Départemental envisage de réaliser une étude.

- SIEM le 20 octobre 2015 : Les budgets primitifs 2016 ont été votés.

Les tarifs applicables pour les facturations de l'année 2017 doivent être fixés avant le 01/01/2016.

Pour les facturations 2016, les tarifs ont été votés le 05/12/2014, le prix de l'eau HT du m3 a été porté de 1,53€ à 1,58€ et le tarif des abonnements n'a pas été modifié.

Lors du vote des tarifs 2016, le comité avait émis le souhait de limiter la hausse du prix du m3 d'eau en appliquant plutôt d'éventuelles augmentations sur les abonnements dont le tarif n'a pas évolué depuis 2010.

Après délibération, le vote des tarifs 2017 (abonnement) a été reporté à la réunion du 04/12/2015.

Réfection des maillages reliant les réseaux de Douvaine, Chens/Léman et Messery :

Ce projet prévoit le remplacement de la canalisation alimentant les communes de Messery et Chens/Léman, depuis le réservoir de Douvaine. Cette conduite a été réalisée entre 1920 et 1925. La canalisation actuelle en fonte grise diamètre 125mm, génère de nombreux problèmes de qualité et de maintenance (eau trouble, ruptures fréquentes, fuites nombreuses).

Elle sera remplacée par une nouvelle canalisation de diamètre 200mm.

Les travaux ne commenceront pas avant le printemps 2016.

- Travaux en cours:

► Les travaux «rue de Charnage» sont très avancés et seront bientôt achevés.

► Les travaux du parking des pêcheurs doivent démarrer dans les prochains jours. Préalablement, la commune doit installer un séparateur à hydrocarbures.

► Les portiques à l'entrée des parkings de Tougues sont arrivés et bientôt installés.

Monsieur Robert ARNOUX souhaiterait l'installation de ralentisseurs, rue de Charnage. Une étude pour ce type d'installation est également en cours sur la route départementale devant la Mairie.

QUESTION DIVERSES :

- Madame le Maire présente une offre de services de la société SVP. Cette offre s'articule autour de 5 domaines : l'information et l'aide à la décision, l'information juridique, la gestion de la paie et des RH, le développement des compétences, la formation continue comportementale, les audits et études. Le coût de cette prestation s'élève à 300 €/an ou 400 €/an si l'offre est ouverte aux administrés.

Madame Sophie Fourques de Ruyter s'interroge sur l'opportunité, pour la mairie, de cette offre et surtout sur ses conditions, notamment au regard des divers contrats passés au cours de l'année pour aider la mairie dans diverses tâches administratives. D'autres organismes répondent à nos questions, telle l'association de Maires.

Il est proposé de se rapprocher d'adhérents pour avoir leur avis.

- L'association des aides à domicile remercie la Commune pour la subvention versée en 2015.
- Une réunion publique sera organisée le 19 janvier 2015 pour la présentation de l'aménagement du centre bourg à la salle l'Otrement.
- Monsieur le Directeur de l'école demande l'autorisation d'utiliser sa salle de classe, équipée d'un tableau numérique, pour 5 séances de formation arbitrage au tennis. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande. Il s'agit de locaux scolaires dont l'accès a été refusé à d'autres associations chensinoises. Le conseil municipal lui propose d'utiliser la salle l'Otrement.
- Monsieur Angel MONTANES informe le conseil municipal que les sections tennis de Chens et Excenevex envisagent une fusion. Cette fusion n'est envisageable que si la commune accepte d'effectuer quelques travaux de réparation et d'installer un système de fermeture. Une cotisation serait demandée aux adhérents, comme auparavant. Une convention devra être signée pour définir notamment les conditions d'accès. La fusion des clubs permettrait de participer à des compétitions.

Madame Nelly DURET-BENOU souhaiterait connaître le coût des réparations avant décision. Madame Sophie FOURQUES de RUYTER se demande si l'organisation de compétitions, les travaux de la mairie à venir, ne posera pas des problèmes de capacités d'accueil. Les parkings sont limités en nombre, réglementés par des zones bleues.

Madame le Maire précise que la zone bleue du parking de l'école ne s'applique pas les week-end et jours fériés. A ce sujet Madame Sophie FOURQUES de RUYTER attend les informations pour aviser sa copropriété et a soulevé le manque de prise en compte des habitats alentours (villa Hermès, les Jardins du Lac). Le temps de zone bleue fixée à 1 h sur le parking de l'école est bien trop court, surtout après la fermeture prochaine du parking Dutil. Madame Sophie FOURQUES de RUYTER relève que l'argument de laisser le parking pour les parents d'élèves n'est pas un argument suffisant et que la balance des intérêts est ainsi bien déséquilibrée. Elle appelle à réfléchir à nouveau sur cette question pour le bien-être de tous.

- La Communauté de Communes envisage l'installation de containers pour cartons. C'est la société ESCOFFIER qui a été retenue.

Les auteurs connus de dépôts sauvages de cartons sont maintenant sanctionnés par la CCBC. Pour cette incivilité, un forfait de nettoyage de 45 € est facturé.

- Madame le Maire rappelle au conseil municipal quelques dates à retenir :

15 novembre 2015 : repas paroissial

04 décembre 2015 : repas du personnel à la villa Cécile à YVOIRE.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD